



Communiqué de presse
N°08/AFREWATCH/2025

“HALTE AU DÉTOURNEMENT DES RESSOURCES FINANCIÈRES DU FOMIN DE LEUR DESTINATION POUR ALIMENTER UN AUTRE FONDS”

L'Observatoire des Ressources Naturelles “AFREWATCH” invite le Parlement , à l'occasion de l'examen du projet de loi des finances 2026, à sauver et préserver les ressources financières du Fonds Minier pour les Générations Futures « FOMIN » en sigle en vue de garantir et d'assurer le partage intergénérationnel des revenus issus de l'exploitation minière actuelle en faveur des générations avenir.

AFREWATCH note plusieurs violations du Code Minier et du décret numéro 23/05 du 20 février 2023 modifiant et complétant le décret n°19/17 du 25 novembre 2019 portant statut, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé Fonds Minier pour les Générations Futures, par le gouvernement congolais et la présidence de la République, notamment :

La réduction de la part de FOMIN dans la redevance de 10 à 8% :

En effet, à travers la réforme minière de 2018, le législateur congolais avait institué le FOMIN alimenté par les 10 % de la redevance minière afin de préparer et assurer l'après mines tout en garantissant l'accès aux bénéfices de l'exploitation minière actuelle aux générations futures.

Sur proposition du Gouvernement, et en violation du Code Minier, la quotité de la redevance minière due au FOMIN a été revue à la baisse soit de 10 à 8 % en faveur du Fonds National de Réparation des Victimes des Violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité « FONAREV ».

Les projets financés sans respect de la mission et des objectifs du FOMIN :
Le rapport de l'étude réalisée par AFREWATCH sur la gouvernance du FOMIN a listé plusieurs projets financés par les ressources financières du FOMIN sur décision du Gouvernement sans égard à sa mission et ses objectifs assignés. Financement qui a entraîné l'utilisation de presque la quasi-totalité des fonds mobilisés jusqu'en fin décembre 2024.



La proposition dans le budget RDC 2026 de prendre 30% du FOMIN pour alimenter le FIS :

Le Gouvernement n'a pas l'air de s'arrêter le détournement de fonds de FOMIN, en proposant dans le projet du budget RDC 2026, que 30% de FOMIN alimentent le 'Fonds d'Investissement Stratégique « FIS ». Pourtant l'article 7 du décret numéro 23/05 du 20 février 2023 modifiant et complétant le décret n°19/17 du 25 novembre 2019 portant statut, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé Fonds Minier pour les Générations Futures, frappe le fonds FOMIN du principe d'indisponibilité. Si le parlement ne fait rien pour arrêter cette initiative gouvernementale, celle-ci conduirait à la disparition certaine du FOMIN. De ce qui précède, AFREWATCH recommande :

1. Au Sénat et à la Commission paritaire:

- De modifier l'article 53 du projet de loi des finances en supprimant à l'alinéa quatrième le recours au 30% des ressources financières mobilisées par le FOMIN comme source de financement du FIS.

2. Au Gouvernement:

- De respecter la mission et les objectifs assignés au FOMIN par le législateur de 2018 en cessant avec toutes les interventions tendant à détourner les ressources financières du FOMIN de leur destination.

Fait à Kinshasa, le 13/12/2025

AFREWATCH

CONTACT DETAILS

Addresses Office: 29, Avenue Nyangwe, Golf Lido District, Lubumbashi City, Haut-Katanga Province, DRC

Telephone numbers: DRC: +243 81 85 77 577: +243 82 230 48 00

Tax number: A1914339H

www.afrewatch.org: info@afrewatch.org